

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

↳ MARDI 2 JUILLET 2019 à 20 H 00

ORDRE DU JOUR

- ⊗ Désignation du secrétaire de séance.
- ⊗ Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

➤ SERVICE RESSOURCES

1 → Décision Modificative n° 1 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2019.

2 → Décision Modificative n° 1 pour le budget du camping municipal de Wimereux de l'exercice 2019.

3 → Décision Modificative n° 1 pour le budget « BELLA » de l'exercice 2019.

4 → Décision Modificative n° 1 pour le budget « Centre Artisanal d'Art » de l'exercice 2019.

5 → Subventions aux associations - Exercice 2019 - Modification.

6 → Modernisation du Camping Municipal - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

7 → Recrutement de personnels saisonniers (M.N.S.) durant la saison estivale 2019.

8 → Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

.../...

.../...

9 → Indemnité versée aux agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes.

➤ **SERVICES TECHNIQUES**

10 → Délégation de Service Public - Cales de mise à l'eau des bateaux - Rapport du concédant 2018.

➤ **SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC**

11 → Ramassage des animaux errants ou en état de divagation – Convention avec la SARL « Opale Capture et Environnement » - Renouvellement - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

12 → Convention de coordination de la Police Municipale de Wimereux et des forces de sécurité de l'Etat - Renouvellement - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

13 → Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Wimereux - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France - Présentation.

14 → Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 27 du 13 décembre 2017.

Vu, le D.G.S.

Le Maire de Wimereux,
Francis RUELLE.

NOTE DE SYNTHÈSE

DELIBERATION N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2019.

La décision modificative n° 1 de la Ville de l'exercice 2019 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2019.

La décision modificative n° 1 du Camping Municipal de l'exercice 2019 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET « BELLA » DE L'EXERCICE 2019.

La décision modificative n° 1 du budget « Bella » de l'exercice 2019 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET « CENTRE ARTISANAL D'ART » DE L'EXERCICE 2019.

La décision modificative n° 1 du budget « Centre Artisanal d'Art » de l'exercice 2019 est jointe au dossier.

DELIBERATION N° 5 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2019 - MODIFICATION.

Par délibération n°8 du 8 avril 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer aux associations qui avaient déposé des dossiers réputés complets par l'administration municipale des subventions de fonctionnement pour l'année 2019 pour un montant total de 727 973.00 €. Depuis lors, 7 nouvelles associations ont complété leur dossier, une huitième a sollicité une subvention exceptionnelle. Il est proposé au conseil municipal de leur attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant de 28 050.00 euros au compte 6574 et 150.00 euros au compte 6748.

DELIBERATION N° 6 : MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

La Ville souhaite, au sein du Camping Municipal « L'Olympic », aménager un réseau d'assainissement en eaux usées et en eaux pluviales et d'alimentation individualisée en eau et en électricité des mobil-homes. Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le projet d'aménagement, pour lequel des demandes de subventions seront sollicitées.

DELIBERATION N° 7 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS (M.N.S.) DURANT LA SAISON ESTIVALE 2019.

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, pour la saison estivale 2019, de recruter un chef de poste, un adjoint au chef de poste et six sauveteurs qualifiés en qualité de contractuels pour assurer des missions de surveillance de la plage et des baignades, au poste de secours de la digue promenade de la Commune.

DELIBERATION N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Cette délibération va permettre le recrutement d'un agent à temps complet, au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, au sein du service des sports ainsi que l'intégration directe d'un agent (déjà en poste au sein d'une filière administrative) dans la filière animation dans le grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe.

DELIBERATION N° 9 : INDEMNITE VERSEE AUX AGENTS EXERÇANT DES FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES.

Cette délibération va permettre à la Collectivité de continuer à indemniser, sous conditions, les agents qui exercent des fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur de la Commune.

DELIBERATION N° 10 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CALES DE MISE A L'EAU DES BATEAUX - RAPPORT DU CONCEDANT 2018.

Par délibération N° 3 en date du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a validé le choix du délégataire de la Délégation de Service Public de mise à l'eau des engins nautiques et a approuvé le sous-traité d'exploitation. Selon ce dernier, le délégataire doit produire un rapport d'activités annuel. C'est ce rapport qui porte sur l'année 2018 qui sera présenté au Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 11 : RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS OU EN ETAT DE DIVAGATION – CONVENTION AVEC LA SARL « OPALE CAPTURE ENVIRONNEMENT » - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville et la Société Opale Capture Environnement (service animalier rattaché aux villes) pour réaliser, le « ramassage des animaux errants ou en état de divagation, domestiques ou non, sauvages et exotiques, animaux vivants, blessés, morts » sur le territoire communal.

DELIBERATION N° 12 : CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE WIMEREUX ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Suite au décret N° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions type de coordination de police municipale, il y a lieu de renouveler celle de Wimereux conclue le 23 juin 2016.

DELIBERATION N° 13 : CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE WIMEREUX - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE - PRESENTATION.

Dans le courant de l'année 2018, les comptes et la gestion de la Commune ont fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France pour les exercices 2014 et suivants. Un rapport d'observations définitives, ainsi que la réponse du Maire ont été notifiés à la Commune le 7 juin 2019. Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ledit rapport, joint à la présente note de synthèse, fera l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du conseil municipal.

DELIBERATION N° 14 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 27 DU 13 DECEMBRE 2017.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,
Francis RUELLE.

SERVICE RESSOURCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget de la Commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune,

En conséquence,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET VILLE

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	- 4 760.32	- 4 760.32
Total Investissement	81 570.37	81 570.37
TOTAL GENERAL	76 810.05	76 810.05

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	611	Contrats de prestations de services	- 7 002.00
411	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Bâtiments	7 600.00
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS			
020	7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	11 685.00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020	651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels	7 002.00
020	6558	Autres contributions obligatoires	- 28 050.00
212	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	300.00
311	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	5 500.00
33	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	500.00
411	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	18 000.00
522	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	800.00
61	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 200.00
95	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 750.00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES			
212	6748	Autres subventions exceptionnelles	150.00
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
01	023	Virement à la section d'investissement	- 40 736.10
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 540.78
TOTAL			- 4 760.32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
020	7411	Dotation Forfaitaire	1 796.00
020	74121	Dotation de solidarité rurale	- 11 662.00
020	74127	Dotation nationale de péréquation	4 706.00
020	744	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	- 11 606.29
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS			
020	7788	Produits exceptionnels divers	7 400.00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 895.11
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
01	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 710.86
TOTAL			- 4 760.32

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
824	2031	Frais d'études	7 000.00
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
824	2113	Terrains aménagés autres que voirie	- 7 000.00
810	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	840.00
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28051	Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, logiciels	1 056.00
01	28132	Amortissement immeubles de rapport	839.11
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
822	13251	Subventions d'équipement non transférables	106 850.11
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS			
01	2315	Installation, matériel et outillage techniques	- 28 014.85
TOTAL			81 570.37

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
020	10222	F.C.T.V.A.	- 6 184.44
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
01	021	Virement de la section de fonctionnement	- 40 736.10
001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
01	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 100.02

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS			
822	2315	Immobilisations en cours installations matériel et outillage techniques	539 745.03
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28051	Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, logiciels	189.60
01	28121	Amortissement plantations d'arbres et d'arbustes	3 700.40
01	281578	Amortissement autre matériel et outillage de voirie	140.36
01	28158	Amortissement autres installations matériel et outillage technique	214.55
01	28182	Amortissement matériel de transport	102.45
01	28183	Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	1 009.56
01	28184	Amortissement mobilier	2 595.25
01	28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	8 588.61
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
822	13251	Subventions d'équipement non transférables	- 432 894.92
TOTAL			81 570.37

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Francis RUELLE.

SERVICE RESSOURCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2019
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du Camping jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du CAMPING,

En conséquence,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CAMPING

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	0.00	0.00
Total Investissement	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	0.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
01	023	Virement à la section d'investissement	-9 535.03
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	6811	Dotations aux amortissements	9 535.03
TOTAL			0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
01	021	Virement de la section de fonctionnement	-9 535.03
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28188	Autres immobilisations corporelles	9 535.03
TOTAL			0.00

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Francis RUELLE.

SERVICE RESSOURCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET « BELLA » DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du BELLA jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du BELLA,

En conséquence,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET BELLA

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	0.00	0.00
Total Investissement	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	0.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
01	023	Virement à la section d'investissement	-239.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	6811	Dotations aux amortissements	239.00
TOTAL			0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
01	021	Virement de la section de fonctionnement	-239.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	28132	Immeubles de rapport	239.00
TOTAL			0.00

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Francis RUELLE.

SERVICE RESSOURCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET « CENTRE ARTISANAL D'ART » DE L'EXERCICE 2019
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du Centre Artisanal d'Art jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Centre Artisanal d'Art,

En conséquence,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la Décision Modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CENTRE ARTISANAL D'ART

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00	0.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
01	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0.50
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
90	7588	Autres produits divers de gestion courante	0.50
TOTAL			0.00

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Francis RUELLE.